

*Le Secrétaire Général  
du Gouvernement*

1922/SGG/CM

**ATTESTATION****LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT**

atteste que le **Conseil des Ministres**, en sa séance du 04 mars 2015, a adopté les conclusions de la communication du **Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget**, inscrite au Rôle du Secrétariat Général du Gouvernement sous le numéro 1922 du 26 décembre 2014, relative à **l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Initiative Africaine Concertée sur la Réforme Budgétaire (Collaborative Africa Budget Reform Initiative : CABRI)**.

L'Initiative Africaine Concertée sur la Réforme Budgétaire (CABRI) est un réseau d'acteurs de haut niveau en matière budgétaire des ministères africains des finances ou de la planification. Ce réseau de professionnels a été créé en 2007 en Afrique du Sud dans le but de promouvoir une gestion plus efficace des finances publiques, de façon à stimuler la croissance économique et à renforcer les prestations de services en Afrique.

**Le Conseil a donné son agrément pour :**

- l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Initiative Africaine Concertée sur la Réforme Budgétaire (CABRI).

Fait à San Pédro, le 04 mars 2015



Sansan KAMBILE

Destinations :

Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget  
Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances  
Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Copies :

Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget  
Secrétariat Général de la Présidence de la République